



## Agir pour réduire le bruit dans les ateliers et les locaux industriels

Le bruit est une nuisance majeure dans l'industrie, il peut provoquer une surdité, un phénomène irréversible. Il est également cause de fatigue et de stress. La démarche de prévention consiste à réduire l'émission du bruit à la source, aménager l'acoustique des espaces de travail et sensibiliser les salariés.

### ⊕ Agissez en amont, dès la conception des lieux de travail

- Traitez acoustiquement les plafonds (pose de faux plafonds acoustiques ou de baffles acoustiques suspendues).
- Privilégiez l'utilisation de revêtements acoustiquement très absorbants (« classe A » : mentionné dans la fiche produit).
- Placez les activités ou équipements bruyants loin des autres postes de travail.
- Prévoyez des cabines avec des parois intérieures absorbantes pour isoler les salariés des activités bruyantes.



## + Agissez au niveau des équipements de travail

- Privilégiez les équipements de travail et les technologies les moins bruyantes (exemples : rivetage par pression, soufflettes silencieuses, etc.).
- Procédez au cloisonnement ou à l'encoffrement des équipements bruyants qui ne peuvent pas être éloignés.
- Envisagez des solutions permettant de réduire le bruit émis par les équipements de travail (exemple : l'emploi de lames de caoutchouc permet de freiner la chute d'objets dans un réceptacle et réduit fortement le bruit de choc).
- Assurez le bon entretien et le graissage des machines afin de limiter les niveaux de bruit.

## + Évaluez et mesurez le risque d'exposition au bruit

- Procédez à des mesures simplifiées, effectuées avec un sonomètre permettant de mesurer le niveau instantané de décibels en un point donné. On détermine ainsi les situations ou les lieux de travail les plus bruyants.
- Pour un salarié exposé au bruit, procédez à un mesurage normalisé à l'aide d'un exposimètre porté par le travailleur pendant une durée prolongée, afin de comparer son niveau d'exposition aux seuils réglementaires de 80 et 85 dB(A)/8h.
- Pour les situations à risque, mettez en place un programme de réduction de l'exposition au bruit.

## + Formez et sensibilisez les salariés

- Sensibilisez le personnel à la prévention des risques liés au bruit.
- Signalez les lieux de travail bruyants (port des protections obligatoire).
- Fournissez et faites porter des équipements de protection individuelle lorsque le bruit reste important malgré les mesures collectives mises en œuvre.
- Formez les salariés au bon usage des équipements de protection individuelle.
- Organisez le suivi des salariés concernés par le service de prévention et de santé au travail.

### POUR ALLER PLUS LOIN

#### Documents INRS disponibles sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) :

- Moins fort le bruit, ED 6020
- Techniques de réduction du bruit en entreprise. Quelles solutions, comment choisir, ED 962

- Traitement acoustique des locaux de travail, ED 6103
- Les équipements de protection individuelle de l'ouïe, ED 868
- Dossier web Bruit

Sites web :  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)